

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL654

présenté par

M. Amirshahi, Mme Regol, M. Iordanoff, M. Duplessy et Mme Balage El Mariky

à l'amendement n° CL471 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 23 QUATER

I. – Après le mot :

« parler »,

supprimer la fin de la première phrase, la deuxième et la dernière phrase de l'alinéa 18.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Écologiste et Social propose de supprimer l'interdiction des parloirs sans dispositif de séparation, ainsi que les restrictions d'accès aux unités de vie familiale et la limitation des heures de téléphone, ces communications étant, par ailleurs, déjà soumises à écoute et enregistrement.